

Vous...

- êtes dans une situation de maintien à domicile précaire; vous-même, vos proches et/ou les soignants considérez l'éventualité d'une entrée en EMS;
- êtes actuellement hospitalisé(e); un séjour de réadaptation (CTR) n'est médicalement pas indiqué et votre retour à domicile est précaire.

Ou...

- votre proche aidant est hospitalisé pour une durée indéterminée et vous ne pouvez pas rester seul(e) à domicile.

Pour l'une de ces indications, un séjour d'observation a été décidé avec vous, vos proches et les professionnels, après concertation.

Spécificités du séjour d'observation :

Où ?

Dans un Etablissement Médico-Social (EMS).

Dans quel but ?

Pour évaluer la possibilité d'un retour à domicile en bénéficiant d'un suivi et d'un accompagnement professionnels personnalisés.

Quel est le déroulement ?

Au début du séjour, des objectifs précis sont fixés conjointement avec les professionnels, vous-même et vos proches, afin d'évaluer et d'observer vos capacités et difficultés dans la gestion de votre quotidien.

Selon votre situation, une Consultation Gériatrique Ambulatoire (CGA) sera demandée par votre médecin traitant pour compléter le bilan effectué par l'EMS durant votre séjour. La consultation est prise en charge par l'assurance maladie de base.

Au bout de trois semaines au maximum, un entretien a lieu avec vous, vos proches et les professionnels. Cette rencontre permettra d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs établis au début de votre séjour et déterminera si le retour à domicile est possible.

Quel est le financement ?

Une participation financière vous sera demandée en fonction de la décision prise lors de l'entretien.

- Si un retour à domicile est possible, les modalités de financement du court séjour seront appliquées (cf. brochure « Courts séjours » éditée par le Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement - SASH).
- Si le maintien en EMS est décidé, le séjour sera facturé comme un long séjour depuis le 1^{er} jour d'hébergement.

Pour plus d'informations sur le financement, n'hésitez pas à contacter le [BRIO](#) au 021 973 16 21.



Il vous reste des questions ?

N'hésitez pas à contacter le **BRIO**
(Bureau Régional d'Information et d'Orientation)

Tél. 021 973 16 21

Fax 021 973 16 25

Email brio@rshl.ch

Heures de présence :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Consultez notre site internet !

www.reseau-sante-haut-leman.ch

